

**PARTICIPATIONS DU DÉPARTEMENT AU
FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS MIXTES ET AUTRES
ORGANISMES DE COOPÉRATION - ANNÉE 2018**

SYNDICATS	MODALITE DE FIXATION DE LA PARTICIPATION STATUTAIRE THEORIQUE	PARTICIPATION STATUTAIRE POUR 2017	PARTICIPATION STATUTAIRE POUR 2018	EVOLUTION
Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition des cotisations : <ul style="list-style-type: none"> - au maximum 5/6^{ème} des cotisations pour le Département, - au minimum 1/6^{ème} des cotisations pour les communes membres. 	518 730 €	518 730 €	0,00 %
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipeement du Mont Ventoux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quintuple de la participation de l'ensemble des communes (2,80 €/habitant) 	654 192 €	654 192 €	0,00 %
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation indexée sur l'évolution de l'indice INSEE 4018 D des prix à la consommation hors tabac du mois de décembre 	219 823 €	219 823 €	0,00 %
Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Lubéron	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation indexée sur l'évolution moyenne annuelle de l'indice INSEE 4018 D des prix à la consommation hors tabac rapportée à l'évolution annuelle moyenne du même indice base 2007 	404 780 €	407 753 €	+ 0,73 %
Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ½ participation des communes membres soit 352,80 € par élève 	108 720 €	110 425 €	+1,57 %
Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au prorata des dépenses constatées au compte administratif de l'année N-2 et du potentiel financier par habitant de l'année N-2 	51 447 €	51 700 €	+ 0,49 %
Entente pour la Forêt Méditerranéenne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation indexée sur l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation 	74 727 €	74 727 €	0,00 %